

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 114/2026 CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE ET DE VESTIAIRES POUR LE FOOT –
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MAPA AD HOC**

M. HARTMANN, Adjoint au Maire, expose :

Le projet de construction d'un club-house et de vestiaires pour le foot suit son cours.

Suite à l'adoption de l'avant-projet définitif, le dossier de consultation des entreprises pour les marchés de travaux sera publié prochainement.

La procédure retenue est celle des marchés à procédure adaptée (MAPA). L'intervention de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'est pas requise. Il est cependant proposé de créer une Commission MAPA ad hoc, qui sera associée pour avis à la phase de sélection des offres avant la délibération d'attribution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de M. Jean-Philippe HARTMANN, Adjoint au Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen en Commission des Finances le 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer une commission MAPA ad hoc ayant vocation à être consultée pour avis lors de l'attribution des marchés de travaux du club-house et des vestiaires pour le foot, et en **DESIGNE** les membres comme suit :

- le Maire, Michèle ESCHLIMANN, Président de droit
- M. KRIEGER Marius
- M. FENDRICH Serge
- M. GERARD Alain
- M. HALTER Cédric
- M. GIESSLER Cédric
- M. SOHN Philippe
- M. HELLBURG Didier
- M. HARTMANN Jean-Philippe
- M. WILT Christian-Junior
- Mme HILD Catherine.

Le Secrétaire de séance
Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le .1er.septembre 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE
Jean-Philippe HARTMANN